



Téléphone : 02-31-47-19-19

Télécopie : 02-31-47-19-18

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation.  
Seuls les essais identifiés par le sigle (c) sont effectués sous le couvert de l'accréditation.  
Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyse. Les incertitudes de mesure sont tenues à votre disposition au laboratoire.  
(e) analyse effectuée par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

Observations laboratoire :

pH et nitrates : analyses effectuées sur eau de réseau avant et après passage sur la fontaine.

Arsenic : analyses effectuées sur eau de réseau dopée à 10 µg/l avant et après passage sur la fontaine.

Cyanures libres : analyses effectuées sur eau de réseau dopée à 0,05 mg/l avant et après passage sur la fontaine.

Pesticides : analyses effectuées sur eau de réseau dopée à 0,10 µg/l avant et après passage sur la fontaine.

Granulométrie laser : analyse effectuée sur eau ultrapure dopée avec un sédiment après passage sur la fontaine (voir bulletin joint).

Blancs (arsenic, cyanures libres, pesticides) : les analyses de l'eau de réseau non dopée sont négatives.

**Le Responsable Technique - Saint-Contest le : 06/11/2017**

La signature d'une personne par service concerné atteste de la validité du rapport d'analyse

Valérie BOUCHART

Virginie DIEULEVEUX

Maryline HOUSSIN

Jean-Paul MALAS

Dominique PERU

